

La Gazette des Affranchis

Septembre 2024

Site internet : www.lafrancheville.fr



Chères Affranchies,
Chers Affranchis,

A votre écoute, et comme nous vous l'avions promis, voici le premier numéro de votre gazette.



Support indispensable et complémentaire à ceux déjà existants (Panneau Pocket et site de la mairie : www.lafrancheville.fr), la gazette vous sera distribuée plusieurs fois dans l'année selon les actualités et événements à venir.

Notre équipe est à votre écoute et disponible pour les habitants. N'hésitez pas à nous communiquer toutes informations que vous jugez indispensables à l'amélioration de votre quotidien.

D'ailleurs, je vous propose de vous rencontrer lors de ma permanence les jeudis, à compter du 19 septembre 2024, de **17h00 à 19h00**, à la mairie, **sur rendez-vous** uniquement.

Votre Maire, Didier LEROUX.

Dans ce numéro

| | |
|-------------------------------------|--------|
| Permanence de | |
| M. Le Maire..... | 1 |
| Actualités | 2 |
| Nouveautés | 2 |
| Activités pour les enfants | 3 et 4 |
| Déchets, compost..... | 5 |
| Agenda, manifestations . | 6 |

Mairie de LA FRANCHEVILLE

- 5 Rue d'Evigny -
08000
LA FRANCHEVILLE
- Tél : 03 24 57 01 60
- mail :
mairie@lafrancheville.fr

Réglementation sur les nuisances sonores

Un arrêté préfectoral (arrêté 108/2009 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département des Ardennes) régit le bruit dans les propriétés privées et prévoit que les travaux ne soient effectués que

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Ces informations sont valables toute l'année.

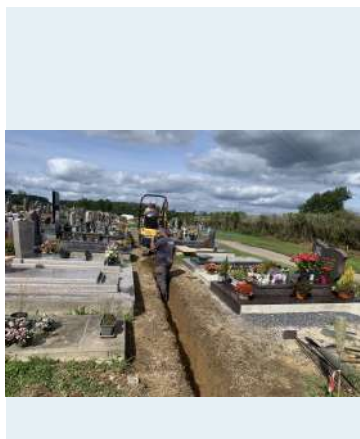
Pour les PROFESSIONNELS, le même arrêté préfectoral régit le bruit d'activités professionnelles et prévoit d'interrompre les travaux entre 20h00 et 7h00/ toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention nécessitée par l'urgence.

Risque encouru en cas de non-respect constaté par la Police municipale, les Forces de l'Ordre, un Agent commissionné ou assermenté : **68 € d'amende.**

Opération Tranquillité Vacances

Vous vous absentez pendant une période prolongée, la Commune de La Francheville vous propose de vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie afin que notre Policier Municipal organise des patrouilles plus ciblées aux abords de votre domicile. Vous serez prévenus en cas d'anomalies (dégradations, cambriolages...).

Ce service, proposé par la Mairie, vient en complément de l'Opération Tranquillité Vacances déjà mise en place par les Forces de l'Ordre, où nous vous conseillons fortement également de vous inscrire.



Terrain de Tennis (Rue des Roses)

Il est de nouveau accessible pour les sportifs affranchis.
En accès libre et toujours avec respect du lieu.

Travaux de drainage du cimetière municipal

Des travaux de drainage viennent d'être réalisés en cette fin d'été.

Transports scolaires : carte de bus 2024 -2025

Le conseil municipal a voté une aide exceptionnelle pour la prise en charge de la carte de bus "Pass 2nd degré" pour les collégiens et lycéens à hauteur de 50%.

Cette aide vous sera versée sous conditions et à réception des documents suivants :

- ◆ **Justificatif de domicile du collégien ou lycéen (résidence obligatoire à La Francheville)**
- ◆ **Demande manuscrite de la famille**
- ◆ **Copie de la facture acquittée de l'organisme de transport**
- ◆ **Un relevé d'identité bancaire pour le virement**

L'ensemble des documents est à déposer à la mairie avant le 11 octobre 2024 par voie postale ou par voie électronique à l'adresse suivante :

mairie@lafrancheville.fr

NB / Les dossiers incomplets seront rejetés.

Le centre de loisirs pour les 3 à 15 ans (AMC)

Le Centre de Loisirs accueille les enfants de La Francheville et extérieurs, âgés de 3 à 15 ans pendant les vacances scolaires (sauf les vacances de Noël) et tout le mois de juillet.

Pour la création de votre compte BL.Enfance, veuillez prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.



Le service Animation de La Francheville

Pour compléter les accueils de loisirs des petites vacances et de l'été, la commune de LA FRANCHEVILLE propose également :



LES DESSINS ANIMÉS

MERCREDI LOISIRS
DU 2 SEPTEMBRE AU
18 OCTOBRE

MARVEL

CLÉMENT PARIS

Les mercredis Loisirs qui reprennent dès le 4 septembre, ouverts aux enfants scolarisés de La Francheville et aux extérieurs (sous réserve de place disponible).

Inscription obligatoire sur BL Enfance (veuillez contacter le service administratif si vous n'avez pas de compte ou pour toutes autres questions), soit ponctuellement ou à l'année (l'inscription ne vaut validation).

Chaque période scolaire propose un thème innovant, offrant des activités manuelles comme sportives, de quoi amuser petits et grands.

Ouvert de 7h30 à 17h30 avec un système de garderie matin et soir et d'une restauration (le tarif est en fonction de votre quotient familial (QF)).

Le **Jeudi Sport Santé** (tarif dégressif suivant QF) reprend le jeudi 12 septembre 2024 et est accessible aux enfants de 6 à 12 ans, scolarisés et/ou domiciliés à LA FRANCHEVILLE. La séance se déroule tous les jeudis de 17h à 18h à la salle polyvalente de la commune. Une garderie (payante) est proposée en amont afin d'emmener votre enfant sur le lieu de l'activité.

Alors si les enfants ont envie de découvrir ou pratiquer ces activités, Clément sera ravi de les accueillir !

Pour la création de votre compte BL.Enfance, veuillez prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.



Compost VALODEA

Des sites de compostage seront prochainement installés sur les secteurs suivants, ces derniers seront opérationnels avant la fin de l'année :

- ◆ Beauséjour : lieu précis à déterminer.
- ◆ Mogador : Allée des Saphirs (près de la benne à verre).
- ◆ Les Coteaux de Saint Ponce : Rue des Belettes.
- ◆ Saint Ponce : Rue de la Poudrerie.
- ◆ Village : (déplacement de l'actuel qui se trouve près des ateliers municipaux vers l'antenne Bouygues).

Collecte de déchets verts

Vous pourrez apporter vos tailles et tontes, de 10h à 12h au terrain de foot, les samedis :

7 et 21 septembre 2024

5 et 19 octobre 2024

L'accès est strictement réservé aux habitants de la commune et sera contrôlé.

Comme les années précédentes, il n'y aura pas de rattrapage de la collecte des jours fériés.



